



JOURNEES NATIONALES DE LA LOGISTIQUE 2018 (JNL 2018)

Hôtel Laïco Ouaga 2000, 23 au 25 octobre 2018

Thème central « **Compétitivité du conteneur sur la desserte de l'hinterland
Ouest-Africain** »

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DES JNL 2018

La IV^{ème} Edition des Journées Nationales de la Logistique, JNL 2018, s'est tenue à Ouagadougou, dans la salle de conférences de l'hôtel Laïco Ouaga 2000, les **23, 24 et 25 Octobre 2018** autour du thème central : « **Compétitivité du conteneur sur la desserte de l'hinterland Ouest-Africain** ».

Cet évènement coorganisé par la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso** et le **Conseil Burkinabé des Chargeurs**, a réuni 196 acteurs issus des sous-secteurs de la chaîne de transport conteneurisé, à savoir : les importateurs et exportateurs, les miniers, les industriels, les armateurs, les transporteurs (routiers et ferroviaire), les transitaires, les autorités portuaires, les gestionnaires de terminaux à conteneurs, les manutentionnaires, les services de suivi satellitaire, les banques et les sociétés d'assurance, sans oublier les administrations publiques (Douanes, Transport, Commerce), les partenaires techniques et financiers, les organismes sous régionaux et les étudiants. La liste de présence est jointe en annexe.

Etaients représentés à ces JNL 2018, en plus du Burkina Faso, les pays suivants : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Togo.

L'édition a été placée sous la coprésidence de **Messieurs Vincent DABILGOU, Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière** et **Harouna KABORE, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat**.

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions :

- **La première**, celle du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), a été prononcée par Monsieur Mamady SANOH 1^{er} vice-président de l'Institution. Dans son propos, il s'est réjoui de la forte représentativité des acteurs de la chaîne de transport conteneurisé à ces JNL qui se tiennent sous le sceau de la compétitivité de la desserte de l'hinterland Ouest-Africain. Aussi, a-t-il souhaité que les travaux de cette édition puissent dégager des solutions à même d'accroître la prospérité du secteur privé Burkinabè en particulier et Ouest-Africain en général. Pour finir, il a souhaité de fructueux échanges à tous les participants ;
- **La deuxième allocution** était celle de Monsieur Vincent DABILGOU, Ministre des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière. Il a souhaité, au nom du Président du Faso et du Peuple Burkinabè, la cordiale bienvenue à toutes les délégations des pays frères et amis. Aussi, a-t-il salué l'élan de coopération et de partenariats institutionnels entre le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) dans la recherche de solutions optimales à la problématique transversale de la compétitivité du transport conteneurisé. Enfin, il a réaffirmé la détermination du Gouvernement du Burkina Faso à soutenir les actions engagées au niveau national et régional pour améliorer la qualité des services de transports. Sur ce, il a déclaré ouvertes, les Journées Nationales de la Logistique, édition 2018.

II. Synthèse des travaux

Les travaux des JNL 2018 ont été marqués par 16 présentations, 7 sous thèmes et 6 panels d'échanges qui ont mis en exergue non seulement les préoccupations fortes des acteurs mais aussi et surtout des recommandations, en vue de l'amélioration de la desserte des pays de l'hinterland Ouest-Africain.

II.1. Organisation des travaux

Les travaux de la première journée ont été modérés par *Madame Aguiratou SAVADOGO/TINTO, Spécialiste principale en transport de la Mission de la Banque Mondiale* au Burkina Faso et ont connu la présentation des conclusions de trois études thématiques en lien avec la conteneurisation, à savoir :

- L'étude en vue de la mise en place d'un mécanisme de caution sur les conteneurs par la CCI-BF ;
- L'étude sur les tarifs pratiqués par les acteurs de la Chaîne de transport conteneurisé ;
- L'étude sur les bonnes pratiques en matière de conteneurisation.

Quant aux travaux de la deuxième journée, ils ont été modérés par *Monsieur Justin BAYILI, Secrétaire Exécutif de l'Alliance BORDERLESS*. Cette journée a traité des tendances de la conteneurisation au plan international, africain et régional, et des performances des ports et terminaux. Il a été aussi question des réformes et initiatives de facilitation en cours et à venir dans les secteurs du commerce et des transports à l'aune de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), de la Convention de Kyoto Révisé (CKR) et du Programme d'actions de Vienne 2014-2024 en faveur des pays en développement sans façade maritime.

Enfin, les travaux de la troisième journée se sont déroulés sous la modération de Monsieur Lancina KI, Directeur Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Ils ont porté sur le Programme Régional de Facilitation des Echanges de la CEDEAO et de l'UEMOA conjointement financé par la Banque Mondiale et l'Union Européenne, l'USAID et les Pays-Bas, le Mécanisme d'Alerte des Obstacles au Commerce (MAOC) et la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

II.2. Préoccupations fortes des acteurs

Au cours de ces journées d'échanges, quelques préoccupations ont été exprimées, à savoir :

1. Les réticences des banques et des sociétés d'assurances à couvrir le risque lié à l'acheminement des conteneurs, en raison de l'absence de statistiques fiables et de maîtrise de la chaîne de transport conteneurisé, pour une meilleure appréciation des risques ;
2. La complexité de la comparaison des tarifs portuaires, au regard de la spécificité des barèmes appliqués nécessitant un approfondissement du benchmarking tarifaire auprès des ports et des transitaires pour améliorer le rendu de l'étude sur les tarifs ;
3. Le besoin d'une meilleure appréciation de la probabilité d'occurrence du risque de perte ou de dommage du conteneur sur la desserte du Burkina Faso dans le cadre de l'étude en vue de la mise en place d'un mécanisme de caution sur le retour des conteneurs ;
4. Le besoin d'assurance sur l'adhésion des armateurs au mécanisme alternatif de cautionnement du retour des conteneurs ;
5. La faible pénétration des outils d'échanges de données informatiques ;
6. La problématique de la connexion internet pour l'opérationnalisation du mécanisme d'alerte des obstacles au commerce ;

7. La faible connectivité des terminaux intérieurs à conteneurs avec les ports maritimes ;
8. La faible formalisation des contrats de transports sur le maillon routier ;
9. La trop grande rigidité dans le réacheminement des conteneurs vides vers les ports maritimes par les transports routiers ;
10. L'absence de mesures visant à réduire le taux de dépotage dans les ports ;
11. La méconnaissance et la faible appropriation par les acteurs nationaux du programme d'actions de Vienne ;
12. Les inquiétudes liées à la reprise en main des activités de vérification des importations et des exportations par l'administration des douanes du Burkina Faso ;
13. L'impact du processus de mise en place du mécanisme de déclaration anticipée des importations du Burkina Faso transitant par les Ports du Ghana ;
14. L'absence d'une stratégie régionale concertée de développement des ports maritimes et secs dans l'espace Ouest africain ;
15. L'inquiétude sur la non-adhésion du Nigéria à la ZLECAf ;
16. La persistance des obstacles au commerce qui entravent les échanges intracommunautaires ;
17. Les insuffisances des Postes de contrôles juxtaposés.

III. Les principales recommandations

En vue de parvenir à une meilleure compétitivité du conteneur sur la desserte de l'hinterland Ouest africain, des recommandations ont été formulées et adressées aux principaux acteurs de la chaîne de transport conteneurisée et se présentent ainsi qu'il suit :

A l'endroit des Etats

1. Mettre en place une veille sur les tendances et les évolutions de l'environnement maritime et portuaire ;
2. Accélérer le projet de construction d'une ligne ferroviaire entre le Ghana et le Burkina Faso ;
3. Prendre des mesures pour supprimer la taxe de 200 Dollars américain imposée sur le trafic en transit à l'export par les ports du Ghana ;
4. Prendre des mesures visant à améliorer la rotation des camions par la suppression de l'obligation de retour systématique du conteneur dépoté à destination par le même transporteur ;
5. Harmoniser la mise en œuvre des systèmes de suivi satellitaire (tracking) ;
6. Respecter le principe de la liberté de transit reconnu aux pays sans façade maritime, dans toutes les réformes initiées par les pays de transit ;
7. Améliorer la couverture et la qualité de la connexion internet, en vue d'une meilleure utilisation du mécanisme d'alerte des obstacles au Commerce par les acteurs de la chaîne ;

8. Engager la concertation avec les Parties prenantes du Commerce , des transports et de la Logistique avant la mise en œuvre du mécanisme de déclaration anticipée des importations et exportations transitant par les ports du Ghana ;
9. Veiller à l'application effective et concomitante du Règlement 14/2005/CM/UEMOA.

A l'endroit des transporteurs maritimes et leurs représentants

1. Prendre des mesures visant à améliorer le taux d'utilisation des conteneurs ;
2. Accompagner la mise en œuvre des réformes et initiatives visant la compétitivité du conteneur sur la desserte de l'hinterland Ouest africain ;
3. Réduire le montant des cautions sur les conteneurs ;
4. Prolonger les délais de franchise à 30 jours ;
5. Intégrer la nécessité de faire des terminaux intérieurs des « Inland Contenaires Depot »

A l'endroit des chargeurs et des Commissionnaires en Douanes Agrées

1. Dans le cadre des opérations d'importation ou d'exportation, faire preuve de professionnalisme dans l'exécution de leurs obligations respectives à travers notamment l'anticipation et la sincérité des déclarations.

III.4. A l'endroit de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et du Conseil Burkinabé des chargeurs (CBC)

1. Prendre des précautions dans la mise en œuvre de la solution alternative à la caution, de manière à se prémunir d'éventuels abus, notamment dans la maîtrise des risques à couvrir ;
2. Poursuivre les négociations avec les compagnies maritimes, en vue de ramener le cout du BLD à des niveaux raisonnables ;
3. Mettre en place un centre de formation aux métiers portuaires à l'image du centre TRAINMAR au Sénégal ;
4. Mener un lobbying auprès des Etats pour la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), afin de permettre au secteur privé de bénéficier des opportunités offertes par cet instrument de facilitation ;
5. Mettre en œuvre le mécanisme alternatif de cautionnement du retour des conteneurs en partenariat avec les acteurs de la chaîne ;
6. Vulgariser le Mécanisme d'Alerte des Obstacles au Commerce auprès des acteurs privés et institutionnels pour une meilleure appropriation ;
7. Susciter une plus forte implication des agences membres du Comité national de surveillance des Obstacles au Commerce (CNSOC).

A l'endroit des Autorités Portuaires

1. Investir davantage dans le renforcement de la connectivité de leurs hinterlands ;
2. Améliorer la collecte des données et le partage d'informations par l'utilisation des systèmes d'Echanges de Données Informatiques (EDI) entre les parties prenantes présentes sur les plateformes portuaires ;
3. Approfondir la réflexion sur les enjeux de la planification du développement des ports au plan régional ;
4. Prendre des mesures visant à décourager le dépotage des conteneurs dans les ports.

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers, des Organismes sous régionaux et des Associations de veille

1. Poursuivre les actions de facilitation du commerce et des transports et accompagner les réformes y relatives ;
2. Mener une réflexion profonde pour améliorer le fonctionnement des Postes de contrôles Juxtaposés dans l'espace Ouest africain et /ou leur mise en œuvre ;
3. Entreprendre des actions en vue d'une synergie entre le dispositif de l'Alliance BORDERLESS « Tradebarrierswa.org » et le Mécanisme d'Alerte des Obstacles au Commerce de l'UEMOA ;
4. Apporter leur appui technique et financier à la mise en œuvre effective du programme d'actions de Vienne 2014-2024 en faveur des pays sans façade maritimes de l'Afrique de l'Ouest.

En vue du suivi et de la mise en œuvre de ces recommandations, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ainsi que le Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) ont été mandatés par les participants aux JNL 2018. Aussi, au regard de la transversalité de la problématique de la conteneurisation et de l'envergure régionale que prennent les Journées Nationales de la Logistique, a-t-il été proposé une mutation de cette initiative en « **Journées Régionales de la Logistique** ».

Fait à Ouagadougou, le 25 octobre 2018,

Les participants